

COMPTE-RENDU SÉANCE DU 21 OCTOBRE 2025 _ 18H30

Excusés : Natacha Ardouin pouvoir Isabelle Terminet, Emmanuelle Mercier, Patrick Ravaudet, Éric Rodriguez.

Parc paysager rue des vergers

Philippe Charpentron et les agents communaux ont décaissé l'allée, le petit chemin et les 2 terrains de pétanque. Le chemin est à finir (calcaire + petits cailloux) ainsi que les terrains de pétanque. Il est prévu que le SDEG installe un poteau d'éclairage public pour les terrains de pétanque ; une gaine sera posée pour l'éclairage futur du kiosque.

Les plantations d'arbustes sont à faire en novembre. Le devis est de 6740€ HT pour 31 arbustes. Le conseil municipal donne son accord.

Achat terrain

Monsieur le Maire a rencontré M. Moreau et l'a à nouveau sollicité pour qu'il vende à la commune un des terrains situés derrière l'école.

Nouvelle association

L'association les guenilles de bonde, qui est un club de motos, souhaite établir son siège à Sigogne. L'association compte 54 adhérents, le vice-président, le trésorier adjoint et le secrétaire adjoint habitent à Sigogne. Monsieur le Maire souhaite rencontrer le président et le vice-président.

Modification des statuts de Grand Cognac

Le 25 juin, le conseil communautaire de Grand Cognac a approuvé les modifications statutaires relatives à sa compétence supplémentaire en matière d'enfance-jeunesse (transfert de la qualité d'autorité organisatrice pour la mise en œuvre des 4 blocs suivants : 1- recenser les besoins des enfants âgés de moins de trois ans et de leurs familles en matière de services aux familles ainsi que les modes d'accueil disponibles sur le territoire ; 2- informer et accompagner les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de trois ans ainsi que les futurs parents ; 3- planifier, au vu du recensement des besoins, le développement des modes d'accueil mentionnés au même 1; 4- soutenir la qualité des modes d'accueil et à sa compétence en matière de politique sportive (intégration d'une nouvelle association : l'association Jarnac Football Club ; suppression d'une association : l'association des écuries de Boussac ; modification de la dénomination d'une association : les Ailes Cognaçaises – section commune). Chaque conseil municipal doit délibérer pour valider ces modifications.

Questions diverses

- Association canine : l'année prochaine pour l'exposition canine nationale, il est prévu le samedi une expo « nationale d'élevage » de 300 teckels. Monsieur le Maire souhaite rencontrer le président, Monsieur Musereau, par rapport aux tarifs de location des salles.
- Procédures de péril : l'expert nommé par le tribunal administratif de Poitiers se rendra le 28 octobre à la maison B. rue de la martinière et au bâtiment T. rue de la borderie puis chez M. M. à la Jarrie. En effet, son 1^{er} rapport d'expertise concernait la grange et les murs d'enceinte mais pas l'habitation. Si l'expert indique que l'habitation est insalubre, nous avons l'obligation de proposer un relogement à Monsieur M. Le logement social pourrait lui être proposé comme solution temporaire d'hébergement. L'entreprise Billy M. a présenté 1 devis pour la démolition de la grange de 21200€ TTC. Monsieur M.

n'ayant les moyens de payer ces travaux, ils devront être effectués d'office par la commune. Monsieur le Maire souhaite s'entretenir avec les services de la DDT à ce sujet.

- Par ailleurs, il est prévu de déplacer les panneaux de circulation alternée pour élargir le périmètre le long du mur qui menace de s'effondrer sur la voie publique.
- 8 enfants utilisent le transport scolaire à la Jarrie. L'arrêt étant au noyer vert, les enfants cheminent à pied dans le noir. Le SDEG a présenté un devis de 29 656€ HT pour l'ajout de 3 lampadaires, le reste à charge pour la commune sera de 5738€. Le conseil municipal donne son accord. Un autre devis a été demandé au SDEG pour la pose d'un lampadaire supplémentaire rue des ruidards à la Jarrie, pour un reste à charge de 1890€ ; après échange avec les propriétaires de la nouvelle construction, ceux-ci ne souhaitent pas de lampadaire au pied de leur habitation, il ne sera donc pas donné suite au devis.
- Enfin, dans le cadre du fonds vert, le SDEG propose un devis pour le remplacement de 112 lampes, avec une économie d'énergie d'environ 60%. L'Etat prend en charge 20% du coût, le SDEG 40% + la TVA, il reste à payer par la commune 8000€. Le conseil municipal donne son accord.

Informations diverses

Rappel : le repas des aînés a lieu le dimanche 30 novembre à midi. Les conseillers disponibles sont invités à installer la salle le samedi matin et à servir le dimanche midi.